

BULLETIN MUNICIPAL • JANVIER 2021

Eglise Notre Dame du XVII^e et XIX^e siècles



LE MOT DU MAIRE



Voici huit mois que la nouvelle équipe municipale est en place et exerce ses missions dans des circonstances inédites. Nous profitons aujourd'hui de ce premier bulletin du mandat pour vous présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et des premiers projets pour le mandat 2020-2026. Même si la COVID19 nous a perturbés dans l'organisation de nos réunions, les femmes et les hommes engagés au sein du conseil municipal n'ont pas ménagé leurs forces et je leur en suis reconnaissant.

Je tiens à remercier tout le personnel communal qui, dès le début des contraintes liées à l'épidémie de COVID, a su s'adapter avec force de proposition pour toujours rendre le meilleur service possible à nos concitoyens. Leurs témoignages nous en donnent la preuve dans le présent bulletin.

La COVID19 a bouleversé notre quotidien, et nous avons tous dû nous adapter à un nouveau mode de vie, que ce soit au travail, lors de nos achats, de nos déplacements, et dans nos activités de loisirs et interactions sociales qui s'en sont malheureusement trouvées considérablement réduites.

Je souhaite également remercier les associations pour leur engagement et leur dévouement. Elles ont su ajuster leurs pratiques et

adapter leur fonctionnement dans le respect du protocole sanitaire, qui a malheureusement entraîné l'arrêt de leurs activités à deux reprises depuis début 2020. Nous espérons que l'année 2021 nous apporte des conditions plus favorables, qui permettront une reprise sereine et continue de la vie associative, si importante pour le tissu social de notre commune.

Je n'oublie pas nos commerçants qui ont pris de plein fouet cette crise sanitaire, même si le gouvernement a mis en place des mesures de compensations financières pour les aider à traverser cette épreuve. Je les félicite d'avoir su être réactifs en développant des systèmes de vente à emporter pour pouvoir maintenir leur activité. N'hésitez pas à les solliciter pour vos achats !

Enfin, cette année la crise de COVID19 n'a pas permis de réunir nos aînés Calidofourniens pour le traditionnel repas du 11 novembre. A la place, le CCAS a décidé d'offrir à chaque aîné un bon d'achat à faire valoir chez un commerçant de la commune, lorsque le confinement aura pris fin et que les bars et restaurants pourront rouvrir leurs portes.

Je vous souhaite une bonne lecture du premier numéro de cette nouvelle version du bulletin municipal pour le mandat 2020-2026.

En attendant de pouvoir nous revoir, j'espère que l'année 2021 s'accompagnera pour chacun d'entre vous d'une bonne santé, d'un retour à une vie sociale riche et épanouie et que nous pourrons enfin revivre les moments de convivialité qui nous sont si chers.

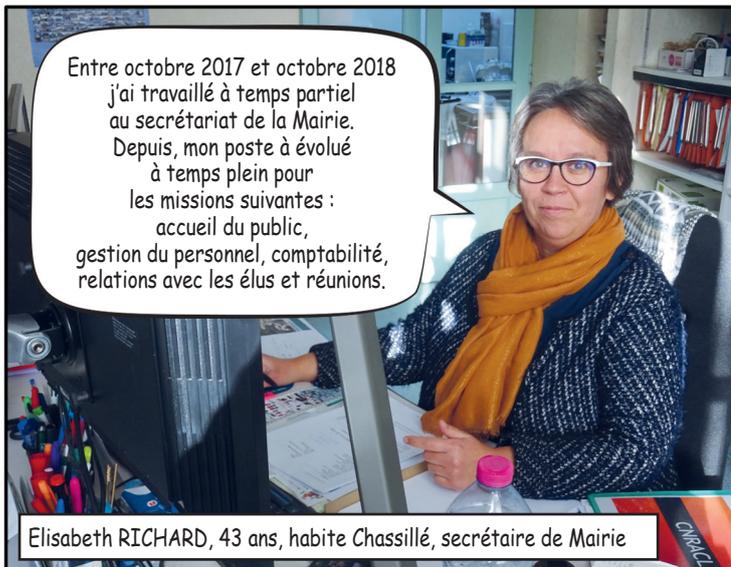
Patrice LEBOUCHER
Maire de Chauffour-Notre-Dame

Sommaire

Le personnel.....	p. 3-4-5
Commission Travaux	
Déco Noël Plantations Matériel	p. 6
Salle municipale Feux tricolores Cimetière	p. 7
Commission Entretien	
Vidéo surveillance Enquête publique bassin versant	p. 8
Eglise (retable paratonnerre cloches).....	p. 9
Commission Sociale	
MAM Bons Aînés Ruraux Personnes isolées.....	p. 10
ADMR.....	p. 11
Commission Urbanisme	
Jardin du Plessis.....	p. 11
Commission Communication	p. 12
CityAll Site internet	
Les Ecoles de Chauffour	
Ecole Jules Ferry	p. 13
Ecole Sainte Jeanne d'Arc.....	p. 14
Infos	
Restaurant scolaire Groupe marché.....	p. 15
Pratique holistique	p. 16
Prévention Grippe aviaire	p. 17
Equidés.....	p. 18
Commémorations	p. 19
SIVOM	p. 20

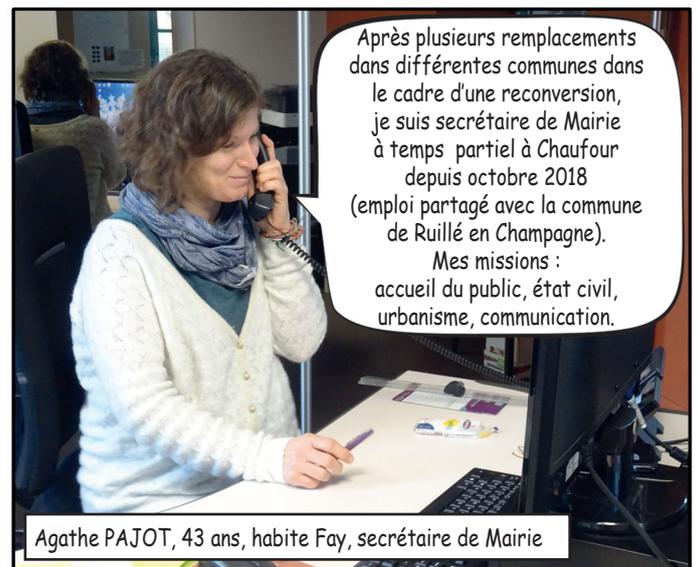


LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE



Entre octobre 2017 et octobre 2018 j'ai travaillé à temps partiel au secrétariat de la Mairie. Depuis, mon poste a évolué à temps plein pour les missions suivantes : accueil du public, gestion du personnel, comptabilité, relations avec les élus et réunions.

Elisabeth RICHARD, 43 ans, habite Chassillé, secrétaire de Mairie



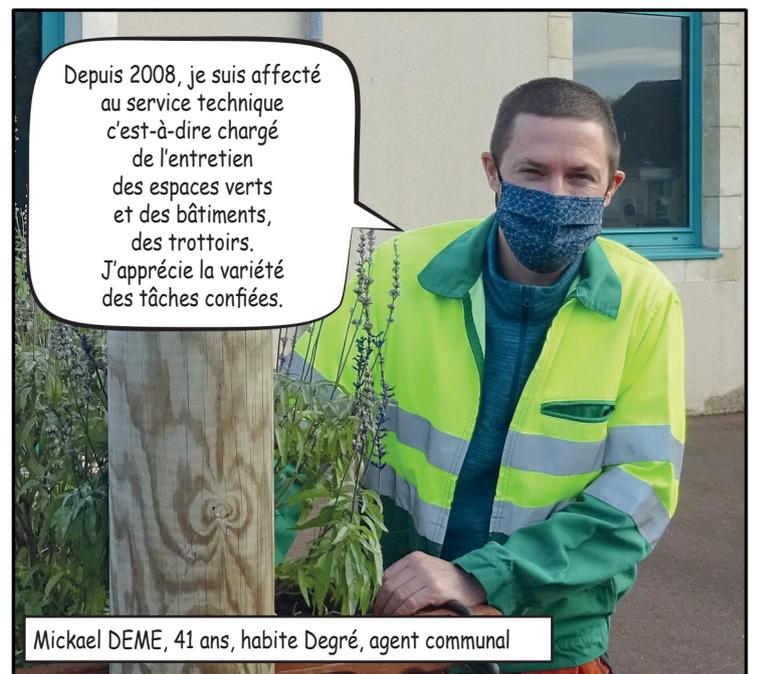
Après plusieurs remplacements dans différentes communes dans le cadre d'une reconversion, je suis secrétaire de Mairie à temps partiel à Chaufour depuis octobre 2018 (emploi partagé avec la commune de Ruillé en Champagne). Mes missions : accueil du public, état civil, urbanisme, communication.

Agathe PAJOT, 43 ans, habite Fay, secrétaire de Mairie



Je suis remplaçant occasionnel au service technique depuis 2018, notamment l'été ; actuellement, à temps partiel en suppléance de mon collègue Mickael.

Redgy GENE, 28 ans, habite Chaufour, agent communal



Depuis 2008, je suis affecté au service technique c'est-à-dire chargé de l'entretien des espaces verts et des bâtiments, des trottoirs. J'apprécie la variété des tâches confiées.

Mickael DEME, 41 ans, habite Degré, agent communal



Je suis gérante de l'agence postale depuis juin 1986. Ma mission est d'assurer les services postaux, les services financiers et les prestations associées d'une agence postale communale. Depuis fin novembre de nouveaux horaires ont été mis en place. L'amplitude horaire étant plus importante, la gestion de la salle a été transférée à la mairie.

Francine FONTAINE, 59 ans, agent communal en charge de la poste.

LE PERSONNEL COMMUNAL DE L'ÉCOLE

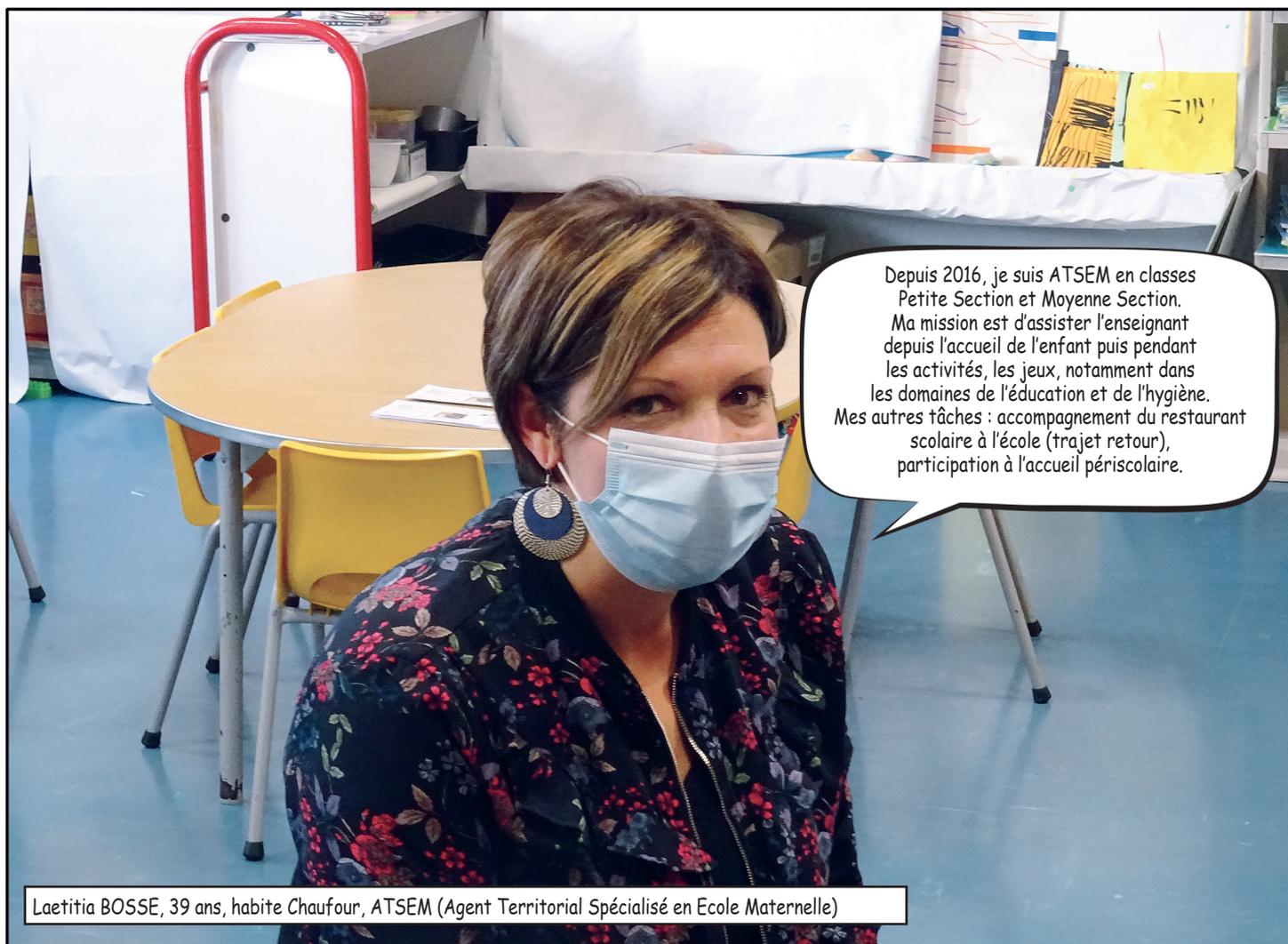
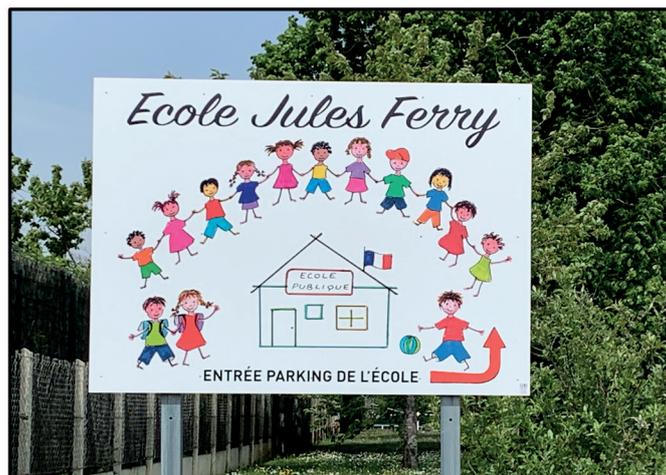


Pascale CROCHARD, 56 ans, habite Chauffour, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle)

Depuis 2003 j'ai effectué pour la commune de nombreux contrats de remplacement. J'ai ensuite fait une reconversion avec un CAP « Petite Enfance » en juin 2015 et une admission au concours d'ATSEM en octobre 2015.

Aujourd'hui je suis ATSEM en classe de Grande Section et mon rôle est d'aider les enfants à acquérir plus d'autonomie, en vue de leur passage en Primaire.

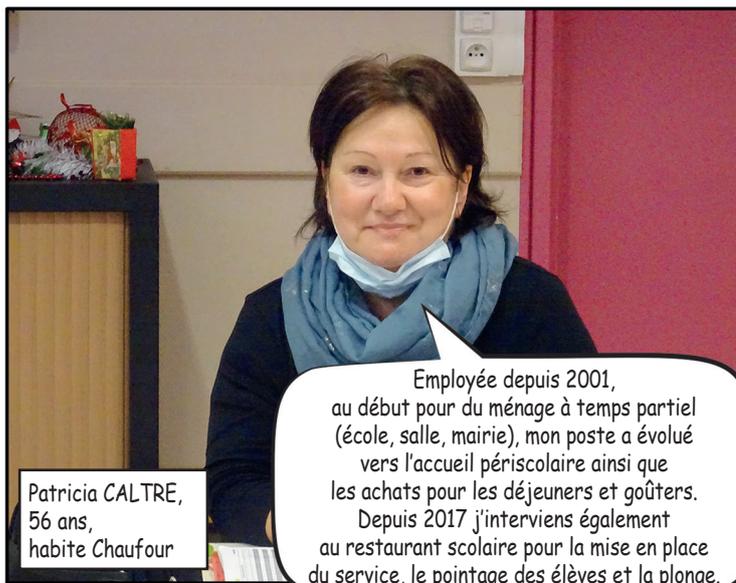
J'ai également d'autres tâches : gestion des produits d'entretien et de désinfection des différents services de la commune, accompagnement de l'école au restaurant scolaire (trajet aller), participation à l'accueil périscolaire.



Laetitia BOSSE, 39 ans, habite Chauffour, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle)

Depuis 2016, je suis ATSEM en classes Petite Section et Moyenne Section. Ma mission est d'assister l'enseignant depuis l'accueil de l'enfant puis pendant les activités, les jeux, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'hygiène. Mes autres tâches : accompagnement du restaurant scolaire à l'école (trajet retour), participation à l'accueil périscolaire.

LE PERSONNEL COMMUNAL DE L'ÉCOLE



Patricia CALTRE, 56 ans, habite Chauffour

Employée depuis 2001, au début pour du ménage à temps partiel (école, salle, mairie), mon poste a évolué vers l'accueil périscolaire ainsi que les achats pour les déjeuners et goûters. Depuis 2017 j'interviens également au restaurant scolaire pour la mise en place du service, le pointage des élèves et la plonge.



Chantal BESNARD, 59 ans, habite Chauffour

J'ai intégré le personnel communal en 2018, après plusieurs contrats de remplacement. Mes missions sont l'accompagnement des élèves entre les écoles et le restaurant scolaire le midi, le service des repas et le ménage à l'école Jules Ferry.



Christelle JARDIN, 49 ans, habite La Quinte

Depuis mai 2020 j'accompagne les élèves entre les écoles et le restaurant scolaire le temps du midi. Je participe également au service des repas.



Anaïs VERRIER, 27 ans, habite Le Mans

Mon poste est surveillante de cantine. Je participe également à l'aide au repas, débarrassage et au trajet vers la cantine. Je suis en suppléance de Nelly Bouillon.



Hélène GASNIER, 39 ans, habite Chauffour

Depuis septembre 2020, j'interviens en fin d'après-midi à l'école Jules Ferry en renfort du personnel de ménage.



Nelly BOUILLON, 61 ans, habite Chauffour

Depuis 2017 (et de 2014 à 2017 dans le cadre de l'association Gestionnaire du Restaurant Scolaire) j'accompagne les enfants entre les écoles et le restaurant scolaire et j'interviens au service des repas.

COMMISSION TRAVAUX



CHAUFOUR SE FAIT BELLE POUR LES FÊTES

Les élus ont installé les décorations lumineuses dans Chaufour samedi 14 novembre, les vendredi 4 et samedi 5 décembre. Un air de fête a embelli les rues de Chaufour tous les soirs à partir du 4 décembre. Cette année de nouvelles décorations sont arrivées notamment le bel arbre de Noël lumineux sur la place de l'église.



PLANTATIONS

Un printemps et un été fleuris

Les élus ont planté des fleurs pour embellir la commune au niveau de l'église et les différentes jardinières le long de la route Nationale.

Une association, un arbre

Au niveau des aires de jeux pour enfants, les élus ont planté le 21 novembre 2020 un arbre pour chaque association calidofournienne. Nous avons intercalé un saule pleureur et un arbre à soie. Au total 9 arbres symbolisent nos associations et vont apporter un espace ombragé d'ici quelques années. Nous regrettons que les conditions sanitaires n'aient pas permis aux associations de participer aux plantations.

Les jardinières de la commune ont été également remplies de nouvelles plantations avec des petits arbustes ou plantes (lavande, palmier, nandina fire power, abelia confetti...).

MATÉRIEL D'ENTRETIEN

La Mairie a investi dans du matériel électrique de la marque Husqvarna pour effectuer tout l'entretien dans la commune. Ceux-ci sont venus remplacer le matériel thermique auparavant utilisé :

- taille haie à perche
- tondeuse auto-tractée
- souffleur
- débroussailleuse

Le matériel électrique a pour avantage d'apporter un meilleur confort dans son utilisation car il est plus léger, il ne pollue pas et il est silencieux. Il est plus pratique à l'usage et nécessite moins d'entretien.



COMMISSION TRAVAUX

SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET FEUX TRICOLORES DITS « INTELLIGENTS »

Depuis 2018 avec l'accord de Monsieur le Préfet, des feux tricolores permanents dits « intelligents » étaient installés dans le bourg de Chaufour pour accentuer la sécurité routière en régulant la circulation. Depuis leur installation, les feux ont eu un effet bénéfique considérable sur la régulation de la vitesse et ont permis de rassurer les riverains en renforçant la sécurité pour les piétons et les véhicules.

Cependant, s'appuyant sur la question écrite de M. Jean-François LONGEOT publiée dans le Journal Officiel (JO) du Sénat du 09/07/2020, p3140, et la réponse apportée par le Ministre de l'Intérieur publiée au J.O. du Sénat du 17/09/2020, p4274, le service voirie-circulation-éclairage public de Le Mans Métropole qui gère le paramétrage des feux tricolores, nous a informé que ces feux ne sont pas reconnus par les services de l'État pour réguler la vitesse et qu'ils ne pouvaient donc plus être utilisés dans leur fonction « récompense ». Ils ont donc été paramétrés en feux clignotants.

Monsieur le Maire et les élus, soucieux de maintenir une meilleure qualité de vie aux riverains et le renforcement de la sécurité des

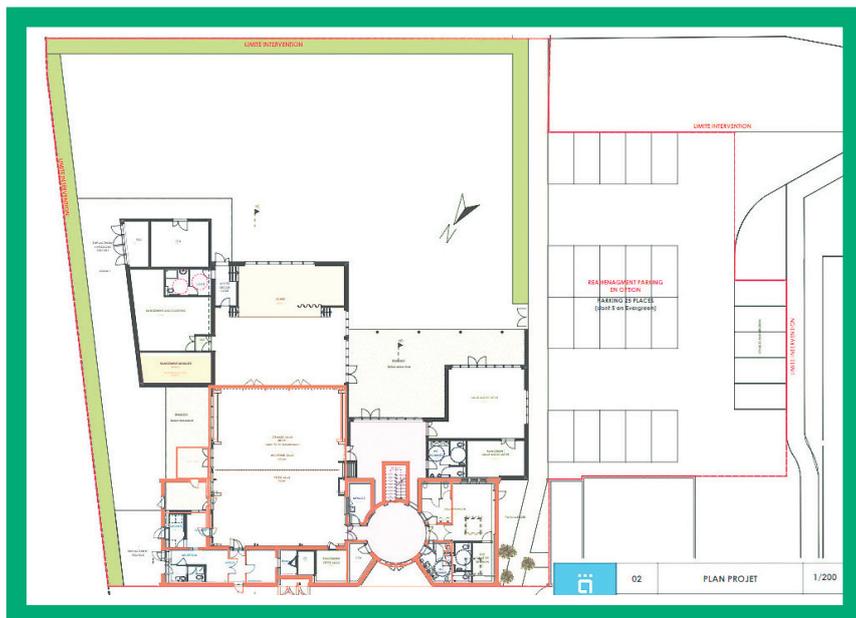


usagers de la route, ont sollicité Madame la Député et Messieurs les Sénateurs pour intervenir auprès de l'organe législatif dans le sens d'une reconnaissance de l'utilité de ces feux intelligents.

TRAVAUX DE LA SALLE COMMUNALE

Le conseil municipal souhaite doter la commune d'une salle polyvalente plus performante en prenant en compte plusieurs facteurs :

- Une superficie plus importante pour les réceptions avec la possibilité de cloisonner l'espace
- Répondre aux attentes des associations en mettant à leur disposition plus de salles et de rangements
- Répondre à l'enjeu majeur du climat en isolant mieux la structure et en la dotant d'énergie renouvelable.



Le cabinet d'architecture " A PROPOS " accompagne la commune dans sa démarche.

Une démolition partielle de la salle actuelle sera nécessaire à l'accomplissement du projet. La municipalité espère pouvoir maintenir l'activité des associations durant la période des travaux de la partie réception.

La nouvelle salle pourra accueillir, jusqu'à 300 personnes (contre 200 actuellement). La cuisine sera entièrement refaite et une scène de 48 m² prendra place au fond de la salle avec un grand espace vitré donnant sur la partie jardin.

Légende :

— bâtiment actuel

CIMETIÈRE

La commune a souhaité faire l'acquisition de deux caveaux une place et cinq caveaux deux places dans le but de garantir la bonne installation de ces derniers lors des sépultures. Les travaux sont actuellement en cours.

Le règlement intérieur du cimetière, a été modifié afin d'y préciser toutes les caractéristiques concernant ces nouveaux caveaux. Toutes ces informations sont consultables sur le site de la mairie.

COMMISSION ENTRETIEN

VIDÉO SURVEILLANCE

Suite aux échanges avec les pelotons de Gendarmerie de La Suze/Sarthe et Coulans/Gée, concernant la lutte contre la délinquance dans nos campagnes, un système de vidéosurveillance sera installé prochainement. L'objectif est avant tout dissuasif et une seule personne aura accès aux images.

Afin de mailler le territoire efficacement, 5 communes se sont réunies en groupement de commande publique pour mutualiser les coûts,

Saint-Georges-du-Bois, Pruillé-Le-Chétif, Rouillon, Trangé et Chaufour-Notre-Dame.

La consultation a permis de retenir 4 sociétés en fonction des critères « prix, technique, maintenance ». Le prestataire sera définitivement retenu au vu des essais qui seront effectués sur la commune de Chaufour-Notre-Dame par l'entreprise classée numéro 1.



Notre commune sera équipée sur 5 sites :

Caméra 1 : sortie de l'agglomération, direction Laval, permettant de capter le flux de circulation en amont de la rue de Fay

Caméra 2 : entrée de l'agglomération venant du Mans, permettant de capter le flux de circulation entrant et sortant

Caméra 3 : rond-point de la Dénisière permettant de capter les abords des deux écoles,

Caméra 4 : place de l'Eglise permettant de capter le flux de circulation aux abords du parking,

Caméra 5 : stade de foot.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR LE BASSIN VERSANT

Le syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié a lancé en 2019 une étude sur les bassins versants du Fessard, de l'Orne Champenoise, du Rhonne et de la Vézanne, aboutissant à l'élaboration d'un programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques sur son territoire.

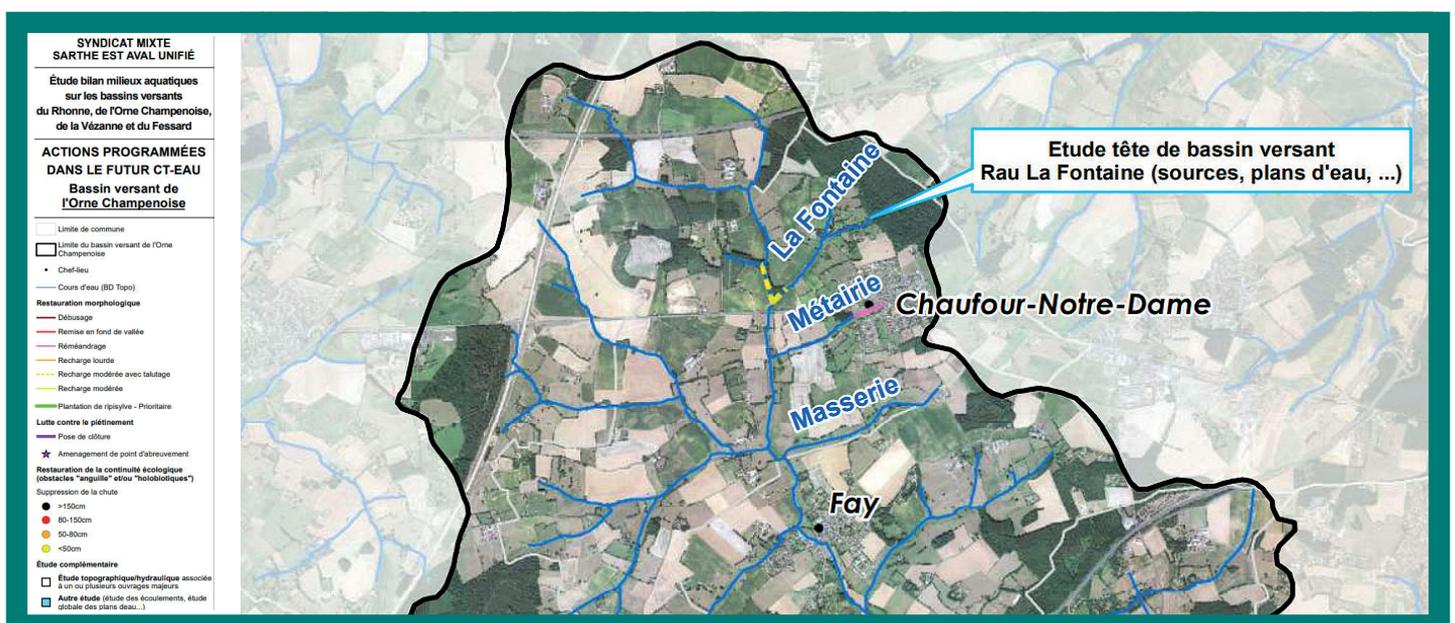
Le programme des travaux portent sur une période de 6 ans avec un bilan intermédiaire au terme des 3 premières années permettant d'analyser les réussites et les éléments bloquants et de les réorienter en conséquence.

Les aménagements prévus au programme visent à restaurer morphologiquement les cours d'eau et à favoriser les échanges entre lit mineur et lit majeur.

Les travaux commenceront en 2021, le programme fera l'objet d'un Contrat Territorial Eau (CTE) signé avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire.

Les enjeux et objectifs du futur programme sont déclinés comme suit :

1. développer la restauration des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant
2. poursuivre la gestion raisonnée des berges
3. assurer le programme, partager les résultats et améliorer les connaissances.



COMMISSION ENTRETIEN

TRAVAUX À L'ÉGLISE NOTRE DAME

LE PARATONNERRE

Une nouvelle norme parue en janvier 2009, précise qu'il faut désormais « systématiquement installer deux conducteurs de descente à la terre par paratonnerre à dispositif d'amorçage ».

Les travaux comprennent l'installation d'un second conducteur de descente sur l'église, la liaison équipotentielle (le raccord entre les terres), ainsi qu'un parafoudre sur le disjoncteur principal.

Coût des travaux : 3 500€ HT

LE CAMPANAIRE (LES CLOCHES)

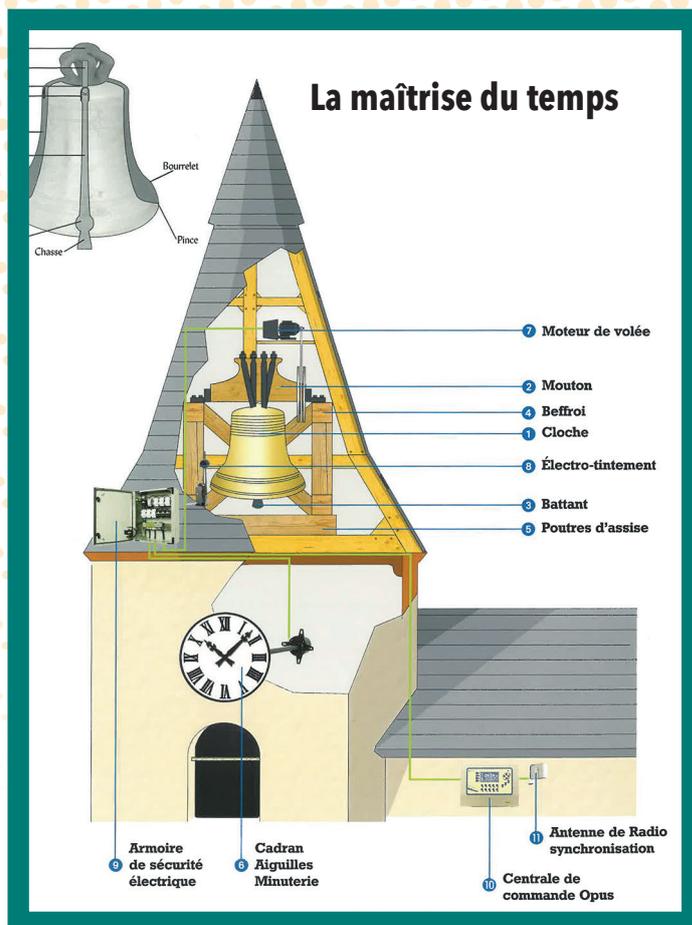
Des désordres apparus dans la charpente du clocher, consécutifs au battement des cloches ont nécessité la modification de la pièce appelée « mouton » (ou joug) qui soutient chaque cloche. Ces travaux ont consisté en un rehaussement du centre de gravité pour réduire les efforts dynamiques et permettre une meilleure stabilité du clocher.

Par ailleurs, ont été réalisés :

- la mise en sécurité d'accès aux cloches, échelle avec crinoline au niveau de la tribune et ligne de vie pour l'accès au beffroi.
- le remplacement du vieux tableau de commandes (programmation des sonneries cultuelles, sonneries heures, éclairages...) par une nouvelle centrale.

Coût des travaux 15 000 €HT

Ces opérations ont bénéficié d'une subvention départementale de 30%.



RESTAURATION DU RETABLE



La restauration de ce retable a été retenue par le Conseil Départemental et le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) car il y est inscrit au titre des Monuments Historiques.

Il s'agit d'une représentation de l'Assomption. Cette toile est attribuée au peintre mançais Laurent LAGOZ, actif au milieu du XVII^e siècle. Ce tableau a été restauré au cours de l'été dernier par Aurélie TERRAL-DRÉANO, restauratrice installée à Moitron-sur-Sarthe.

Il est présenté à l'exposition organisée à l'abbaye de l'Épau, consacrée à la peinture religieuse dans le Haut Maine au XVII^e siècle. Cette exposition est organisée par le Conseil Départemental de la Sarthe avec le concours du CAUE de la Sarthe.

Au printemps prochain, le retable retrouvera sa place dans l'église de Chaufour.

Coût global : 5040€ HT dont 50% à charge de la commune, 30% financés par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et 20% par le Conseil Départemental de la Sarthe.

COMMISSION SOCIALE

UN REGISTRE CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES

La préfecture recommande aux Municipalités de créer un registre concernant les personnes âgées, isolées ou qui se sentent vulnérables. Cette démarche complète celle initiée par les élus lors du premier confinement.

Ce dernier a pour but d'instaurer un lien régulier avec les personnes le souhaitant. Cette mesure ne vise pas que la période actuelle de crise sanitaire mais également les phénomènes météorologiques comme la canicule.

Pour vous faire connaître contacter l'accueil de la Mairie au 02.43.88.81.74 sur les plages horaires suivantes :

Mardi : 09h00 - 12h00

Mercredi : 09h00 - 12h00

Vendredi : 15h00 - 18h00

Vous pouvez également découper le bon ci-dessous et l'envoyer à la Commune de Chaufour-Notre-Dame

Mairie : 43, Route nationale, 72550 Chaufour-Notre-Dame



UN REGISTRE CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES

Les données confiées à la mairie resteront confidentielles

NOM :

Prénom :

Age :

Numéro de téléphone :

Adresse :

.....

.....

.....



UN BON D'ACHAT POUR LES AÎNÉS

Chaque fin d'année 160 aînés de notre commune sont conviés à un repas. Cette journée leur permet de se retrouver et de partager un moment convivial.

La crise sanitaire a obligé le Conseil Municipal à repenser son traditionnel banquet des aînés qui a habituellement lieu le 11 novembre.

L'équipe municipale a donc fait le choix d'offrir un bon d'achat de 25€ par personne valable chez les commerçants de la commune. Ce bon sera distribué en 2021 lorsque l'ensemble des commerces pourront reprendre leurs activités complètes.

Les commerces participants à l'opération sont :

- Le Relais (restaurant)
- Le café du Midi (bar tabac)
- D'une Fleur à l'Autre (fleuriste)
- Styl'Isabelle (salon de coiffure)
- Chaufour Automobiles (garage)
- Aux délices de Notre Dame (boulangerie)

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (M.A.M)

Un projet de M.A.M est en cours. Une M.A.M est un lieu d'accueil dédié aux enfants et répondant à des normes précises définies par la Protection.Maternelle.Infantile. Elle se situerait dans le bâtiment près de l'école qui sera rénové et agrandi.



Elle accueillera 4 assistantes maternelles et 16 enfants maximum âgés de 0 à 6 ans. Le projet est prévu pour début de l'année 2022.



COMMISSION SOCIALE



pour tous, toute la vie, partout



L'ADMR DE CHANTENAY VILLEDIEU

propose des services pour tous, toute la vie et partout !

L'ADMR est à votre service depuis plus de 70 ans en Sarthe. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose différents services déclinés en quatre pôles pour mieux vivre chez soi au quotidien :

Enfance et parentalité

- apporter un soutien dans le quotidien des familles confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables
- garde d'enfant

Accompagnement du Handicap

- accompagner des personnes adultes et enfants en situation de handicap dans les gestes de la vie quotidienne

Services et soins aux seniors

- apporter un soutien dans les actes de la vie quotidienne pour des personnes âgées
- mise en place d'une Téléassistance (Filien ADMR)

Entretien de la maison

- réaliser l'entretien du logement et du linge.

La Maison des services ADMR " Vallée de la Sarthe ",

21 rue Michel Vielle

72300 SABLE SUR SARTHE - 02 43 92 69 63

Ouverture :

Lundi, mardi et vendredi : 9h00 - 13h00

Jeudi : 9h00 - 13h00 et 14h00 - 16h30

Mercredi : fermeture

www.admr72.fr

Secteur d'intervention :	
Amné en Champagne	Longnes
Auvers sous Montfaucon	Loué
Avéssé	Maigné
Brains sur Gée	Mareil en Champagne
Brûlon	Pirnil
Chantenay-Villedieu	Poillé sur Vègre
Chassillé	St Christophe en Champagne
Chauffour Notre Dame	St Denis d'Orques
Chemiré en Charnie	St ouen en Champagne
Chevillé	St Pierre des Bois
Coulans sur Gée	Tassé
Crannes en Champagne	Tassillé
Epineu le Chevreuil	Vallons sur Gée
Fontenay sur Vègre	Viré en Champagne
Joué en Charnie	



L'ADMR recrute des employés de ménage, assistants de vie, et aides-soignants. Ces métiers nécessitent un bon relationnel auprès d'un public fragilisé, des capacités d'autonomie, d'écoute et d'adaptation.

« Prendre soin des autres est le cœur de notre métier »

Venez rejoindre nos équipes ! Envoyez votre candidature à : recrutement@fed72.admr.org.

L'ADMR est un acteur du développement local : créateur d'emplois de proximité et de lien social.

COMMISSION URBANISME

POINT SUR LE LOTISSEMENT DU JARDIN DU PLESSIS

Actuellement 49 parcelles sont vendues. A ce jour, la majorité des pavillons fraîchement construits sont habités. Certains sont encore en cours de construction.

De plus, depuis fin octobre, le service ordures ménagères du Mans Métropole passe au sein du lotissement.

D'autre part, la deuxième et dernière partie de la voirie est programmée pour le premier trimestre 2021. Cette dernière partie de travaux sera réalisée par le lotisseur.

Nous travaillons en collaboration avec les services du Mans Métropole et un aménageur depuis quelques semaines à la continuité de ce lotissement. Une réunion regroupant les différents acteurs a eu lieu fin novembre pour envisager la future connexion avec la Départementale.

Quant au programme des logements sociaux, il a été retardé à cause du contexte sanitaire. Pour autant, le début des travaux est pour le moment planifié pour une livraison fin 2022.



COMMISSION COMMUNICATION



LES MANIFESTATIONS POUR L'ANNÉE à venir seront disponibles sur le site et sur le tableau lumineux de la commune.

CITY ALL

TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE EN TEMPS RÉEL DANS VOTRE POCHE.

Retrouvez toutes les informations de notre ville sur l'application CITYALL, à télécharger gratuitement sur votre smartphone ou tablette depuis **Apple Store** ou **Play Store**.

Cette application vous permettra également d'accéder aux informations du SIVOM du Bocage Cénomans et quelques communes voisines (Trangé ou Pruillé-le-Chétif).

Un système d'alerte vous préviendra des faits marquants.

CityAll est une application mobile CivicTech utilisée par près de 1 000 collectivités en France pour informer et échanger avec les administrés en temps réel. CityAll respecte la RGPD. Aucune donnée personnelle n'est à renseigner pour être informé.

ALORS N'HÉSITEZ PLUS, ABONNEZ-VOUS !



Chaufour-notre-dame.fr

Scannez le QR code du site Internet de Chaufour-Notre-Dame

SITE INTERNET

La communication était assurée par la Communauté de Communes du Bocage Cénomans jusqu'à l'intégration des 5 communes à Le Mans Métropole. En janvier 2017 il a donc fallu créer un nouveau site pour que l'information continue à circuler.

Le site Internet est avant tout la vitrine de la commune. Nous nous attachons à faire transparaître le dynamisme présent sur cette dernière au travers des différentes rubriques.

Les actualités, par exemple, vous tiennent informés des travaux en cours, des changements d'horaires de la Poste, des arrêtés préfectoraux régissant l'espace public (port du masque)...

Le tissu associatif n'est pas en reste avec une page par association qui est mise à jour régulièrement avec les informations qui nous sont communiquées.

Les autres acteurs du dynamisme de la commune sont les commerces, tous les renseignements utiles sont mis à la disposition des internautes.

le site regroupe également toutes les informations institutionnelles :

- la composition du conseil municipal
- les délibérations



Pour répondre au maximum au questionnement des habitants, le site offre de nombreux liens vers le site du service public ou du Mans Métropole pour les questions du quotidien (carte d'identité, ordures ménagères...).

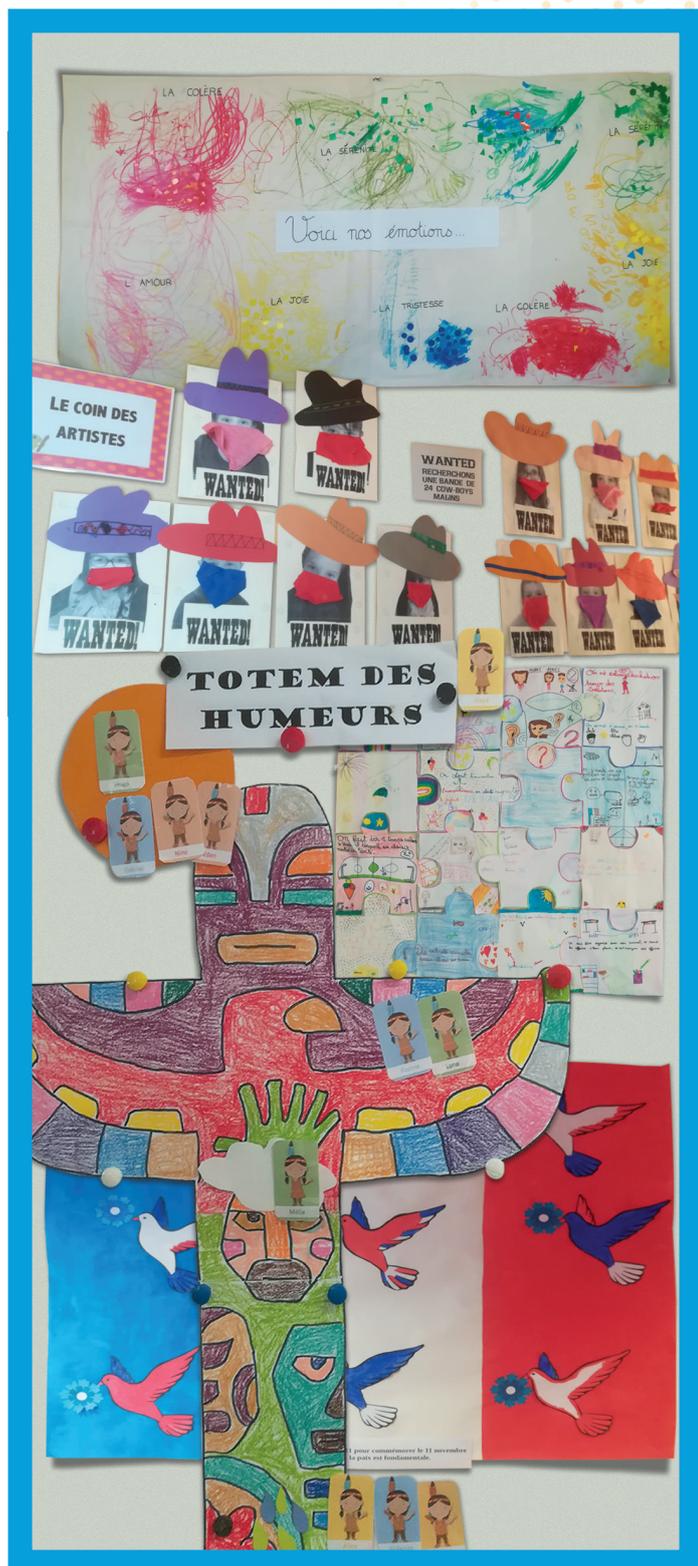
La commission a travaillé au relooking du site pour le rendre toujours plus attractif et dynamique.

Venez nombreux naviguer sur nos pages et prendre connaissance des trésors de notre commune !

LES ÉCOLES DE CHAUFOUR-NOTRE-DAME

ÉCOLE JULES-FERRY

Cette rentrée scolaire 2020-2021 à l'École Jules FERRY n'est pas une rentrée comme les autres. Un protocole sanitaire régit les conditions d'accueil et seuls les parents des PS et MS peuvent entrer pour emmener et récupérer leurs enfants. Nos élèves doivent porter un masque, nous ne pouvons pas brasser les groupes classes. Ce protocole impacte fortement les activités au sein de l'école et en dehors. Nous avons à cœur que nos élèves viennent avec plaisir à l'école afin de faciliter leurs apprentissages malgré ce climat anxieux.



Les effectifs pour l'année 2019-2020 sont les suivants :

- Elisabeth BODINIER avec 21 élèves PS-MS : 9 PS et 12 MS ; aidée par Laetitia BOSSÉ (ATSEM)
- Adeline LE BRAS avec 23 élèves GS-CM1: 5 GS et 18 CM1 avec Marion DESGRANGES en complément (mardi) aidée par Pascale CROCHARD (ATSEM)
- Stéphanie BOUYER avec 23 élèves CE2 -CM2 : 6 CE2 et 17 CM2 aidée par Aline ROUSSEAU AESH
- Charlotte CLAUSSE (directrice) avec 24 élèves CP-CE1 : 11 CP et 13 CE1 avec Marion DESGRANGES en complément le jeudi, jour de la décharge de direction.

Crise oblige, l'équipe enseignante ne peut prévoir de sorties cette année. Les projets se font donc dans l'enceinte de l'école !

Un projet interclasses est mené cette année sur les Compétences Psycho-Sociales :

- Rentrée avec comme thématique les valeurs de notre école. Nous avons appris à nous connaître à travers des jeux et des affiches ont été réalisées et exposées dans notre hall. Nous avons pu, ensuite, avec les valeurs défendues par notre école élaborer les règles de vie correspondantes à chaque classe. Un travail plus spécifique va être mené durant l'année :
- Travail sur les émotions avec la classe des Petits-Moyens.
- Travail sur la connaissance de soi et l'empathie pour les CP CE1 et GS CM1.
- Travail sur la pensée créative et le développement de l'esprit critique chez les CE2-CM2.

L'école a comme mission de faire de nos élèves de petits citoyens éclairés, c'est pourquoi la dimension citoyenne et l'ouverture aux autres est très présente dans nos projets.

Ce travail sera prolongé plusieurs années car il fait partie du projet d'école qui sera présenté aux familles lors du dernier conseil d'école.

L'équipe éducative tient à remercier toutes les personnes et toutes les associations qui nous aident pour que les enfants de l'école Jules Ferry travaillent dans de bonnes conditions.

Remerciements à : l'Association de Parents d'Elèves, le personnel communal ainsi que celui de la cantine, aux parents qui nous accompagnent dans nos projets, et enfin le Conseil Municipal.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes une très Bonne Année 2021 ! Prenez soin de vous et de vos proches !

Charlotte CLAUSSE, Directrice de l'école Jules Ferry

LES ÉCOLES DE CHAUFOUR-NOTRE-DAME

ÉCOLE SAINTE JEANNE D'ARC



Cette année, Karine LAMOUREUX encadre la classe de GS/CP
Aurélié CASTRONOVO celle de CE1/CE2 avec Florence LEDRU
Virginie JACQUINOT, la classe de CM1/CM2.
Béatrice Ntambusto et Florence Ledru pour la classe PS-MS.
Florence CILONA, enseignante ressource, est présente à l'école pour venir en aide aux élèves en difficultés scolaires ou autres.

Cette rentrée 2020 si particulière s'est bien déroulée et l'école Sainte Jeanne d'Arc a ouvert ses portes avec 87 élèves de la PS au CM2.

Dès novembre nous avons accueilli un enfant en toute petite section (qui aura 3 ans en début d'année) et cela va se poursuivre tout au long de l'année, afin de permettre à tous ces enfants de démarrer en douceur leur vie d'écolier.

Mmes Béatrice NTAMBUSO et Florence LEDRU, les enseignantes, adaptent leur programme le matin pour une intégration progressive de ces enfants qui seront en petite section à la rentrée de septembre 2021

L'école offre un agréable cadre de vie grâce à l'investissement bénévole de nombreux parents d'élèves. Régulièrement, ils se retrouvent dans la bonne humeur pour entretenir les abords de l'école, effectuer les petites réparations, organiser diverses manifestations pour obtenir des fonds au profit d'investissements pédagogiques variés ; tout ceci contribuant au bien-être des enfants dans cette école.

Cette année, l'équipe des « papas-travaux » a œuvré pour installer un nouveau parc à jeux aux enfants. Un grand merci à eux pour leur énorme investissement.

Le projet pédagogique de cette année se porte sur l'écologie intégrale.

Ce travail se vit quotidiennement au sein des classes et se poursuit dans l'année avec des sorties pédagogiques et des spectacles adaptés au sujet. Le projet a été lancé dès le mois de septembre avec l'opération Nettoyons la nature qui a permis de ramasser encore plus de déchets dans les rues du village que l'an dernier.

Côté sportif, les rencontres entre les différentes écoles du secteur ont été suspendues. Nous espérons pouvoir de nouveau nous retrouver en 2021 sur les terrains de sport.

Pour ce temps fort qui est Noël, malgré le protocole en vigueur, les enfants présenteront un très beau spectacle à leurs familles. Ils nous feront vivre la joie de Noël à leur manière...

Puis le vendredi 18, dans la matinée, chaque classe eu la visite du Père Noël. Sa hotte bien remplie de surprises pour les classes, fit le bonheur et la joie de chaque enfant de l'école.

Un dernier merci pour la municipalité de Chaufour qui concerne le prêt et l'accès aux structures : salle, terrains de foot et multi-sports, ainsi que pour l'attribution d'une subvention nous permettant de financer divers projets et dépenses. Ce soutien matériel et financier nous est précieux et indispensable.

Pour l'heure, toute l'équipe éducative ainsi que les membres des bureaux vous une bonne et heureuse année 2021.

Pour tous renseignements ou inscriptions vous pouvez contacter Aurélié CASTRONOVO, chef d'établissement au 02 43 88 83 88.

Une porte ouverte de l'école se déroulera le vendredi 12 mars 2021 de 16h30 à 19h30.



INFOS

ETAT CIVIL DE 2020



7 NAISSANCES



9 PACS
2 MARIAGES



4 DÉCÈS

GROUPE DE RÉFLEXION MIS EN PLACE FIN 2020 POUR ÉTUDE D'UN MARCHÉ

Nous avons établi un groupe de réflexion, composé de 4 colistiers afin d'étudier l'éventuelle faisabilité d'un marché au sein de la commune de Chaufour-Notre-Dame. Nous n'en sommes qu'à la phase initiale de la démarche : c'est-à-dire l'étude et la réflexion.

La complexité de la période actuelle nous freine dans ce processus d'investigations.

Nous souhaitons rencontrer divers exposants et commerçants dans le but de proposer une plus large variété de produits pour ainsi en faire un marché communal convivial et varié.

Cette démarche se veut bienveillante, dans le respect des commerces calidofourniens actuels.



Des masques réutilisables en tissu sont toujours disponibles en mairie aux horaires d'ouverture. N'hésitez pas à venir en chercher.

RESTAURANT SCOLAIRE ET DÉCONFINEMENT

Malgré un nombre d'élèves plus faible lors du déconfinement, les locaux du restaurant scolaire ne permettaient pas de respecter les règles de distanciation imposées. La salle municipale a été mobilisée pour y organiser les repas du 2 juin au 3 juillet. Dans un premier

temps, les repas ont été livrés depuis un autre site de fabrication du prestataire puis ils ont été préparés sur place les dernières semaines. Un grand merci au personnel et à notre prestataire pour s'être adaptés à ces contraintes.





SANTÉ AUTRE'MANS

L'association Santé Autre'Mans créée en 2019 a pour objet de faire découvrir, d'informer, de transmettre et de promouvoir, auprès de tout public, des techniques et pratiques relevant du bien-être, du mieux-être, de la prévention de la santé et du développement personnel.

Installées au sein de la maison de services, Laëtita VAIDIE praticienne de Shiatsu et Peggy CHABRU thérapeute holistique, ont choisi de prendre un nouveau virage dans leurs carrières professionnelles et personnelles en créant un espace dédié à leurs différentes pratiques.

L'association propose différentes disciplines comme du Shiatsu, du Do-in, de la méditation, des soins énergétiques holistiques, et des soins Lahochi.

Ces différentes méthodes sont adaptées à tous et à toutes en prenant compte des spécificités et des attentes de chacun. Les motifs de consultation peuvent-être variés (stress, fatigue, trouble du sommeil, douleurs, ...) ou tout simplement dans une démarche de prévention et de bien-être global.



Après une première séance qui permettra d'établir un bilan complet et personnalisé, les thérapeutes adapteront les séances au rythme et à la fréquence nécessaire pour atteindre les objectifs fixés ensemble (sur rendez-vous à la maison de services).

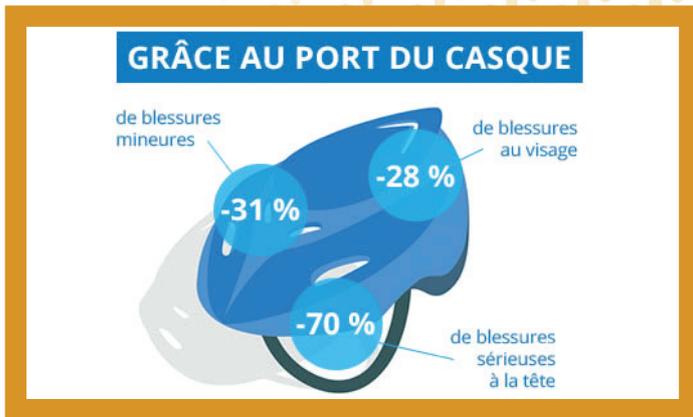


Pour plus d'informations

Laëtita Vaidie : 06.73.80.11.88 - Shiatsu, do-in, méditation
Peggy Chabru : 06.27.81.08.27 - Thérapie Holistique, Lahochi

<https://facebook.com-santé-autre-Mans-106766004073383>

PRÉVENTION : ET SI ON PORTAIT TOUS UN CASQUE



Se balader à vélo seul, en famille ou entre amis, est un super moment et des souvenirs à se créer.

Mais attention, **respectons tous ensemble la sécurité et protégeons nous !** Une mauvaise chute, un accident est vite arrivé. Alors portons tous un casque : petits et grands. Le port du casque n'est pas obligatoire pour les adultes et enfants de plus de 12 ans mais fortement conseillé pour prévenir de tous les traumatismes éventuels. En revanche, il est obligatoire pour tous les enfants jusqu'à 12 ans et puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 750€.

Soyons responsable tous ensemble... Et pourquoi ne pas étendre ce dispositif à tous transports roulants (trottinettes, skate board, overboard...).

GRIPPE AVIAIRE

Comme plusieurs pays d'Europe, la France est confrontée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) depuis la mi-novembre. Le virus en cause (H5N8) atteint exclusivement les oiseaux ; il n'est pas transmissible à l'homme. La maladie circule activement dans la faune sauvage et se manifeste à l'occasion des migrations vers le Sud.

Pour rappel, l'ensemble du territoire national métropolitain est classé en niveau de risque « élevé » au regard de l'influenza aviaire depuis le 17 novembre 2020.

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours sont :

- Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- Limiter l'accès de la basse-cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour.



Si vous êtes détenteurs d'oiseaux à titre privé, à des fins non commerciales, il vous faut déclarer vos volailles. Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux. Un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.

Vous pouvez vous faire recenser :

- auprès de votre mairie
ou
- en ligne, en renseignant le formulaire dématérialisé.

**Si une mortalité anormale est constatée :
Conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant
et contactez votre vétérinaire ou la Direction Départementale.**

LES DÉMARCHES SANITAIRES DES DÉTENTEURS D'ÉQUIDÉS

Des éléments essentiels pour une protection sanitaire efficace

Détenir un équidé est une responsabilité qui implique le respect de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des équidés. Les détenteurs d'équidés sont donc tenus de réaliser différentes démarches obligatoires afin de faciliter les actions des services sanitaires. En cas d'épidémie il est essentiel de pouvoir identifier les équidés malades, de les localiser et de connaître leurs éventuelles interactions avec d'autres chevaux.

Les démarches obligatoires pour chaque détenteur

Identification des équidés : Savoir reconnaître un cheval en toute circonstance est indispensable à la traçabilité sanitaire et nécessite que chaque cheval soit identifié auprès du SIRE au moyen d'une puce, d'un signalement et d'un document d'identification avec un numéro unique.

Déclaration des lieux de détention : l'enregistrement des lieux de détention dans la base SIRE (gratuit) permet d'agir en cas de crise sanitaire en localisant les lieux accueillant des chevaux sur le territoire.

Tenue du registre d'élevage : le registre d'élevage est obligatoire sur chaque lieu de détention et doit comporter la liste des équidés présents sur le lieux, leurs mouvements, les soins et l'entretien qui leur sont apportés, et de tracer les interventions vétérinaires (médication).

Déclaration du vétérinaire sanitaire :

- obligatoire pour les détenteurs de 3 équidés ou +, le vétérinaire
- doit être déclaré par le détenteur auprès de la DDPP* du département du lieu de détention. Il est l'intermédiaire entre le détenteur et les services sanitaires et occupe une place essentielle dans le dispositif de sécurité sanitaire.

Intérêt de ces éléments lors d'une gestion de crise

Certaines crises sanitaires peuvent avoir des conséquences importantes, tant économiques qu'affectives. Pour que le dispositif fonctionne à 100 % il est essentiel que les détenteurs aient rempli l'ensemble de leurs obligations.

Depuis 2016, un corps de contrôleurs a été mis en place par le Ministère de l'Agriculture pour une sécurité sanitaire des équidés accrue. En cas de contrôle le détenteur doit pouvoir présenter :

- les documents d'identification des équidés présents sur le lieu
- l'attestation de déclaration du lieu de détention
- un registre d'élevage à jour avec notamment la liste des équidés présents et leurs mouvements
- si besoin, la désignation du vétérinaire sanitaire accordée par la DDPP*.

Le non-respect de ces obligations sanitaires peut entraîner des sanctions.

*Direction Départementale de la Protection de la Population

Renseignements et démarches sur www.ifce.fr
rubrique SIRE & Démarches > Sanitaire et détention



COMMÉMORATIONS

Malgré la mise en place de l'état d'urgence sanitaire et du confinement pour faire face à l'épidémie de COVID-19, les commémorations du 8 mai, du 11 novembre ainsi que le 5 décembre dernier la « Journée d'hommage » aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, ont pu se dérouler dans le strict respect du protocole imposé.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) en Europe. Il faudra alors attendre la capitulation du Japon, le 2 septembre 1945, pour mettre fin définitivement au conflit mondial.

75 ans après, nos élus ainsi que des représentants de l'Union Nationale des Combattants ont pu rendre hommage à tous ces soldats en déposant une gerbe au monument aux morts, ainsi que devant la stèle de la Mairie en mémoire des 3 soldats américains morts en libérant Chaufour en août 1944.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 met provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918). La guerre est terminée officiellement le 28 juin 1919 avec le traité de Versailles.

Cette année, le 11 novembre 2020 marque le centenaire du choix du Soldat Inconnu. L'idée d'honorer un Soldat Inconnu est lancée le 20 novembre 1916, au moment de la bataille de Verdun. Le 8 novembre 1920, une loi est votée pour qu'un hommage soit rendu aux restes d'un soldat non identifié « mort au champ d'honneur ». Représentant anonyme de la foule des « Poilus », le Soldat Inconnu est inhumé le 28 janvier 1921 sous la voûte de l'Arc de Triomphe à Paris.

En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de « commémoration de la victoire et de la paix », la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les « morts pour la France » des conflits anciens ou actuels. Ainsi, tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre.

C'est donc dans cet état d'esprit et toujours en comité restreint que la commémoration s'est déroulée le 11 novembre dernier.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BOCAGE CÉNOMANS



ENFANCE JEUNESSE

Le centre de loisirs s'est déroulé du 19 au 30 octobre 2020. Ce sont 125 enfants différents qui ont fréquenté le Centre de Loisirs sur ces deux semaines pour une moyenne de 50 enfants par jour.

Les jeunes ont pu créer des histoires, des herbiers, participer à un rallye photos dans la commune de Saint Georges, jouer à de grands jeux... Le tout dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur. Des sorties à l'extérieur ont été organisées : cinéma « Les Cinéastes » dans le cadre du Festival Graines d'Images et en partenariat avec les Tickets sport, les enfants de 6 à 11 ans se sont rendus sur le site de Carnuta où ils ont fait un atelier sur « les super-héros de la forêt »



• ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

L'accueil de loisirs est ouvert chaque mercredi de 7h45 à 18h30, dans le respect du protocole sanitaire relatif aux accueils de loisirs périscolaires du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

• TICKETS SPORTS

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, le service jeunesse a proposé aux jeunes du territoire un planning d'activités riche et varié dans le cadre des tickets sports des vacances d'octobre. Ainsi plus d'une centaine d'enfants de 8 à 13 ans a découvert ou redécouvert les 8 activités au programme comme l'escalade, le bowling, le trampoline, ...

Nous avons aussi eu quelques nouveautés avec un atelier scientifique et technique par l'association « les p'tits débrouillards », une initiation à l'escalade sur block et une journée à Carnuta au musée de l'homme et de la forêt.

Un grand merci aux intervenants et aux animateurs pour leur présence et leurs compétences.

La prochaine session se déroulera du 22 au 26 février 2021

• **LE SÉJOUR NEIGE** est en cours d'organisation il se déroulera du 27 février au 6 mars 2021 à Val Cenis.

Retrouvez toutes les informations et les modalités d'inscription sur le site : syndicat-bocage-cenomans.fr

Renseignements : service-jeunesse-sibc@orange.fr ou 02 43 83 51 97 / 06 87 56 11 14

MULTI ACCUEIL POMME DE REINETTE (0-4 ANS)

Après une reprise partielle entre mai et cet été, et malgré les conditions particulières liées à la crise sanitaire, tous les accueils ont pu reprendre (occasionnels et d'urgence compris). 11 nouveaux petits âgés de 3 mois à 2 ans ont intégré l'accueil régulier en septembre 2020. L'équipe de professionnels travaille dans un souci permanent de veille à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des enfants.

ELECTION DU COMITÉ SYNDICAL

Le jeudi 11 juin 2020, les élus du bocage Cénomans, représentant leur commune respective, se sont réunis pour élire les différentes instances représentatives au sein du Comité Syndical. Isabelle LEBALLEUR, Maire de Pruillé-le-Chétif, a renouvelé sa fonction de Présidente et Jennifer BOUCREL a pris sa fonction de Vice-Présidente en charge de la commission « Projet social ».

RELAIS DU BOCAGE

Le Relais Petite Enfance reste ouvert au public ! Bien que les conditions sanitaires nécessitent une rigueur exceptionnelle, le gouvernement a pris conscience de l'importance du soutien aux professionnels de l'accueil au domicile. Ainsi, il invite les Relais Petite Enfance (ou RAM) à la poursuite des rencontres et regroupements professionnels, entre assistants maternels notamment. Les ateliers « jeux et rencontres » sont donc maintenus tous les mardis et jeudis matin par groupes fixes sur une des communes du Bocage Cénomans.

Pour chaque activité : l'assistant(e) maternel(le) s'assure de l'autorisation de chacun de ses employeurs, se lave et lave les mains des enfants à son arrivée, porte le masque pendant la matinée.

L'éducatrice veille au respect des consignes qu'elle s'applique à elle-même évidemment. Le matériel est désinfecté en fin de matinée. A Chauffour, les rencontres ayant lieu dans la salle polyvalente, ce sont une vingtaine d'adultes et enfants qui s'y retrouvent.

Les ateliers d'éveil musical et un spectacle de fin d'année, habituellement ouverts aussi aux parents, ont été réorganisés pour permettre seulement à des groupes fixes d'assistantes maternelles de les fréquenter, et ce, toujours dans le souci de respecter des règles sanitaires. Le spectacle musical a eu lieu le jeudi 17 décembre matin à Chauffour (2 groupes).

Les rendez-vous avec les éducatrices de jeunes enfants du Relais restent possibles, sous conditions, et l'accompagnement téléphonique est privilégié.

La « fête des 10 ans » du Relais, prévue début décembre, sera reportée mais une proposition de conférence thématique avec Édith LORENZ spécialiste du développement moteur de l'enfant et de la motricité libre a été organisé le mardi 1^{er} décembre à 20h30 en visioconférence. Alors, restez connectés pour ne rien rater !